

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 864

présenté par

M. Salen, M. Cinieri, M. Fromion, M. Vitel, Mme Pons, Mme Boyer, Mme Le Callennec,
M. Lazaro et M. Cherpion

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer l'alinéa 52.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de la situation des finances publiques, telle que viennent de la reconnaître le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères, la création de 60 000 postes dans l'éducation nationale, définie dans la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques, semble irréaliste.